



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-008C

OBJET : Point 1. 8 : Vote du budget annexe primitif « Houdan stationnement fermé » 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

19 janvier 2026

Dates de publication :

21 janvier 2026

Nbre de conseillers en

exercice : 21

Nbre de votants : 15

(14 présents prenant part
au vote + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance :

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GUYOMARD Nathalie, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer.

Etaient absents :

SERAY Philippe, GRUDLER Agnès (pouvoir à SAUL Monique), DEBLOIS – CARON Christine (excusée), DAMOTTE Stéphane, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine.

Ne prend pas part au vote : PASQUIER Hugo.

M. BOUCAUT Jean-Baptiste.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L 2311-1 à 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n° 2023-DEL-048 du 04 juillet 2023 approuvant la création du budget annexe « Houdan Stationnement Fermé »,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 12 mars 2024 par délibération n° 2024-DEL-012,

Vu la délibération n° 2025-DEL-088 du 9 décembre 2025 par laquelle le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) de l'exercice 2026,

Considérant qu'il y a eu une erreur de plume sur le nombre de votants à savoir qu'il est de 15 et non de 16,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix POUR

Article 1. Annule et remplace la délibération n° 2026-DEL-008 B-BF du 28 janvier 2026.

Article 2. Approuve le budget annexe primitif « Houdan Stationnement Fermé » 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	26 815,53 €	26 815,53 €
FONCTIONNEMENT	48 840,00 €	48 840,00 €
TOTAL BUDGET 2025	75 655,53 €	75 655,53 €

Article 3. Dit que le budget annexe primitif 2026 « Houdan Stationnement Fermé » est voté HT par chapitre.

Article 4. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget primitif « Houdan Stationnement Fermé » 2026.

Le Secrétaire de séance,
BOUCAUT Jean-Baptiste.



À HOUDAN, le 4 février 2026

PO/Le Maire empêché,
L'Adjoint au Maire par délégation.
Jean-Pierre Lehmuller.

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérécours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 5 février 2026 10:48
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260205-6173.xml; 078-217803105-20260128-2026_DEL_008C-DE-1-2_6255.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-02-05(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_008C

Objet acte: Vote du budget annexe primitif Houdan Stationnement fermé 2026. Annule et remplace la délibération n° 2026-DEL-008 B-BF

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Décisions budgétaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20260128-2026_DEL_008C-DE

Rapport d'erreur(s):